

Prévention des troubles musculo-squelettiques : manutention de la personne à mobilité réduite

Ce programme vise à :

- Travailler en sécurité, en confort, en efficacité et économie gestuelle pour le soignant et le patient âgé
- Prévenir les troubles musculo-squelettiques
- Améliorer les conditions de travail
- Connaître les aides techniques existantes et apprendre leur utilisation
- Contribuer à réduire l’absentéisme et à améliorer la vie de l’équipe

CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

- Paramédicaux
- > Aide-soignant
- > Auxiliaire de puériculture
- > Manipulateur d’électroradiologie médicale (ERM)
- > Masseur-kinésithérapeute
- > Puéricultrice Diplômée d’Etat
- > Infirmiers
- * Infirmier Diplômé d’Etat (IDE)
- * Infirmier Anesthésiste Diplômé d’Etat (IADE)
- * Infirmier de Bloc Opératoire Diplômé d’Etat (IBODE)

CONCEPTEUR – FORMATEUR

Formatrice en Geste et postures au travail auprès d’IFSI, d’IFAS, de Kinésithérapeutes et d’Ambulanciers – Cadre kinésithérapeute – Masseur kinésithérapeute – DU en Ergonomie.

METHODE – MODE D’EXERCICE DU PARTICIPANT

Méthode démonstrative : Analyse de pratiques associée à la méthode cognitive.



Prévention des troubles musculo-squelettiques : manutention de la personne à mobilité réduite

Mode d'Exercice du Participant : Formation présentielle.

> Un support de formation est remis à chaque participant.

CONTENU CONFORME AUX EXIGENCES DPC

Etape 1 : EVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES :

Elle sera réalisée avant la formation à l'aide de notre guide « Mon DPC avec l'afpc » partie 1 : questionnaire relatif aux attentes de chaque participant en lien avec les objectifs du programme et ses pratiques professionnelles.

Etape 2 : ACQUISITION ET PERFECTIONNEMENT DES CONNAISSANCES

> La théorie

- Rappels d'anatomie : squelette et muscles
- Principes de base en manutention des personnes malades ou dépendantes
- Approche des déficiences motrices

> La pratique

- Gymnastique : Prise de conscience de la région lombaire
- Apprentissage des différentes techniques de retournement, redressements, mobilisations et installations en position assise, ou couchée, mise au fauteuil, accompagnement à la marche ...

Prévoir une tenue adaptée

Etape 3 : EVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION permettant la mise en place et le suivi d'actions d'amélioration

A l'issue de la formation, des évaluations des acquis de la formation (Article L.6353-1 du CDT) et de la satisfaction seront réalisées par le formateur. Le prestataire délivrera au stagiaire une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

La partie 2 de notre guide « Mon DPC avec l'afpc » servira d'outil de formalisation d'un plan d'actions visant l'amélioration des pratiques professionnelles et d'évaluation des actions

Prévention des troubles musculo-squelettiques : manutention de la personne à mobilité réduite

correctives mises en place.



**PRENDRE SOIN
DE VOTRE
AVENIR**

Parc de l'innovation, 183 rue de Menin
59520 Marquette-lez-Lille
Tél.: 03.20.91.79.79